

Rapport du Président

Séance Publique du
mardi 7 décembre 2010

Service instructeur

Service de l'Action Internationale,
Transfrontalière et Européenne

Service consulté

10^{ème} Commission

N° CG-2010-4-10-1

BUDGET PRIMITIF 2011 : ACTION TRANSFRONTALIERE, EUROPEENNE ET INTERNATIONALE

Résumé : Dans le cadre de la politique F01 "Aménagement du territoire", le budget consacré à l'Action Transfrontalière, Européenne et Internationale s'élève à 562 000 € (453 000 € au titre du fonctionnement et 109 000 € en investissement). Les recettes sont évaluées à 70 000 €.

Le soutien départemental au titre de la coopération transfrontalière, européenne et internationale s'inscrit actuellement dans les programmes suivants :

- F012 : Coopération transfrontalière et européenne,
- F014 : Coopération internationale,
- F015 : Prospectives, aménagements.

DEPENSES : 562 000 €

Tableau récapitulatif

	AE	AP	CP - OB 2011		TOTAL CP
			I	F	
Programme F012	319 300 €	0 €	0 €	363 200 €	363 200 €
Programme F014	0 €	80 000 €	70 000 €	51 100 €	121 100 €
Programme F015	54 060 €	39 000 €	39 000 €	38 700 €	77 700 €
TOTAL	373 360 €	119 000 €	109 000 €	453 000 €	562 000 €
	492 360 €				

Je vous propose d'examiner dans le présent rapport les actions et les crédits relatifs à cette politique, détaillés dans les paragraphes suivants :

I. PROGRAMME F012 – "COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE ET EUROPÉENNE"

	AE	CP		Total CP BP 2011
		I	F	
Programme F012	319 300 €		363 200 €	363 200 €

F812 – Coopération transfrontalière et européenne pluriannuelle : 234 000 €

La poursuite de nouveaux projets (Interreg IV et autres) et la participation du Département au fonctionnement de divers organismes transfrontaliers et européens, sur la base de conventions pluriannuelles, à renouveler pour certaines, nécessitent l'inscription d'une autorisation d'engagement de 319 300 € et de crédits de paiement de 234 000 € :

- "Fonds commun de coopération de la Conférence du Rhin Supérieur", destiné à soutenir des projets transfrontaliers qui serviront au positionnement du Rhin supérieur en tant que Région Métropolitaine modèle. Une nouvelle convention (2011-2012) sera présentée en Commission Permanente après le vote du Budget Primitif.
- Infobest Vogelgrun/Breisach, instance d'information et de conseil sur les questions transfrontalières ouverte aux citoyens (2010-2013).
- Association Conseil Social et Economique de la Regio qui a pour mission l'assistance aux personnes résidant en France, ayant ou ayant eu la qualité de travailleur frontalier, pour toutes questions ou problèmes en relation avec une activité professionnelle passée, présente ou future.
- Projet Interreg IV-A *Phaenovum*, initié par la Ville de Lörrach qui consiste à mettre en réseau des établissements scolaires (principalement secondaires) d'Allemagne, de Suisse et de France, en permettant aux élèves intéressés par les sciences de bénéficier des infrastructures et du personnel présents au Centre *Phaenovum* de Lörrach (2009-2011).
- Projet Interreg IV-A *IBA Basel 2020*, Exposition Internationale d'Architecture (*Internationale Bau-Ausstellung*) : issue d'un concept appliqué à l'origine en Allemagne, l'IBA va permettre de soutenir la revalorisation de différentes parties de l'Agglomération trinationale de Bâle, tout en mettant un accent particulier sur les zones frontalières. Il s'agit d'aboutir à la mise en œuvre de projets innovants axés sur l'interconnexion des trois espaces qui composent l'Agglomération dans tous les domaines liés à l'urbanisme (prolongation des lignes de trams, park and ride, espaces verts, pistes cyclables...).

Les initiatives labellisées devront répondre à des critères préétablis (entre autres environnementaux) et seront présélectionnées par un comité scientifique avant d'être soumis à un comité de pilotage politique.

- Bureau Alsace/APA-Service (BAB). Le Département est l'un des 9 cofinanceurs du Bureau Alsace, représentation des collectivités et chambres consulaires alsaciennes à Bruxelles. Cette structure est chargée, pour le compte de ses membres, du suivi des politiques communautaires, de la diffusion d'informations, de la formation des partenaires aux affaires européennes, de la représentation des intérêts de ses partenaires, de la prise de contact avec les représentants des institutions européennes, de l'accueil de délégations, de la recherche de financements européens et de la coordination des affaires européennes des structures membres.

Le financement du Bureau Alsace s'inscrit dans le cadre d'une nouvelle convention triennale 2011-2013. Celle-ci sera présentée pour approbation à la Commission Permanente.

- Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB) (2011-2013)

L'Eurodistrict Trinational de Bâle est chargé de la mise en œuvre de projets locaux transfrontaliers d'urbanisme, d'aménagement du territoire, de transports publics, d'initiatives socioculturelles ou de santé publique...

La convention 2011-2013 sera présentée en Commission Permanente après le vote du Budget Primitif.

- Assistance technique au programme Interreg IV A (2008-2015)

Le projet *Assistance technique* vise à mettre en place les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à l'exécution des tâches administratives et financières de gestion, d'animation, de suivi, d'évaluation, de promotion et d'information du programme de coopération transfrontalière Interreg IV-A Rhin Supérieur, réalisées par le Secrétariat Technique Commun (STC – basé à la Région Alsace), l'Autorité de gestion (le Conseil Régional d'Alsace), et l'Autorité de paiement (Caisse des Dépôts et Consignations).

- Autres projets Interreg IV A

Il est proposé de prévoir des crédits pour soutenir l'un ou l'autre projet Interreg IV A supplémentaires qui au regard de son objet serait intéressant pour le Département.

F712 - Soutien aux organismes transfrontaliers : 39 500 €

Le Département du Haut-Rhin participe au fonctionnement du Secrétariat Commun de la Conférence du Rhin Supérieur sur la base d'une convention couvrant la période 2007 à 2012. Le Secrétariat Commun assure le suivi des travaux de la Conférence du Rhin Supérieur, instance institutionnelle chargée de débattre des questions liées au développement de cet espace trinational dans des domaines aussi divers que l'économie, l'aménagement du territoire, l'éducation, les transports, etc...

Il y a également lieu d'inscrire la participation départementale à l'Infobest Palmrain, instance d'information et de conseil sur les questions transfrontalières ouverte aux citoyens du sud du Rhin Supérieur dont la prochaine convention couvrira la période 2011-2013 et qui sera présentée en Commission Permanente après le vote du Budget Primitif 2011.

Enfin il conviendrait de prévoir le financement d'une éventuelle demande de subvention du Comité de Protection des Travailleurs Frontaliers Européens (CPTFE), association ayant pour objet la défense des intérêts individuels et collectifs des travailleurs frontaliers exerçant en Allemagne et en Suisse.

F712 - Fonds de soutien aux initiatives transfrontalières : 20 000 €

Il est proposé de maintenir les crédits inscrits en 2010 d'un montant de 20 000 € afin de soutenir des petits projets de coopération transfrontaliers locaux, notamment associatifs et communaux. En 2010, 10 projets ont été soutenus (montant moyen : 2 000 euros), dans les domaines suivants : culture, jeunesse, sport et tourisme.

F712 – Politiques Européennes – fonctionnement annuel : 14 000 €

Il vous est proposé d'inscrire la somme de 14 000 € au titre des politiques européennes pour soutenir l'information sur l'Europe et la participation à des projets européens :

- Participation au Centre d'Information sur les Institutions Européennes (CIIE)

Le CIIE est une association dont l'objet est d'informer le grand public sur l'Union européenne, ses programmes et ses politiques par la mise à disposition de brochures, la mise en place d'expositions, la réalisation d'animations scolaires, l'organisation de conférences-débats et la création d'outils pédagogiques.

La subvention départementale permet au CIIE de développer ses activités dans le Haut-Rhin (animations dans les collèges et dans les territoires, actions de sensibilisation du grand public, projet spécifique impliquant des collégiens, mise à disposition de matériel ressource...).

- Participation à des projets européens

Il est proposé de prévoir des crédits pour pouvoir soutenir l'un ou l'autre projet européen qui ne rentrerait dans aucune ligne de financement thématique spécifique, mais qui au regard de son objet serait intéressant pour le Département.

F612 – Mission Europe : 5 000 €

Le budget total de fonctionnement de la Mission Europe pour 2011 s'élève à 5 000 €.

Ces crédits témoignent de la volonté d'inscrire la réflexion européenne dans l'administration départementale.

Ce total correspond aux crédits prévus pour les frais liés à l'organisation de manifestations, pour le fonctionnement du réseau des référents Europe et pour des prestations externes diverses (traduction, expertise ponctuelle...).

F612 – "Projet pour le Haut-Rhin – Assistance au Groupe de Projet n° 4 "Coopération transfrontalière" : 10 000 €

Afin de poursuivre le travail réalisé par le Groupe de Projet n° 4 "Coopération transfrontalière", il est proposé d'inscrire des crédits de paiement en fonctionnement d'un montant de 10 000 €.

Il s'agira plus particulièrement d'approfondir certains aspects spécifiques de l'effet frontière qui désavantagent le territoire haut-rhinois par rapport à la Suisse et à l'Allemagne, et plus particulièrement le marché de l'emploi, la fiscalité, etc.

F612 - Formations et rencontres transfrontalières : 19 000 €

Il est proposé d'inscrire 19 000 € pour l'organisation de formations pour les Conseillers Généraux dont les cours d'allemand et pour l'organisation de rencontres et de visites transfrontalières.

F612 – Adhésions à divers organismes transfrontaliers et européens : 11 700 €

- Adhésion à la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT)

Le Département du Haut-Rhin est membre de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) depuis 2006. Il s'agit d'une association fédérant de nombreuses structures françaises et limitrophes menant des opérations de coopération transfrontalière et leur apportant, entre autres, une expertise et une veille sur la plupart des projets transfrontaliers.

- Adhésion au Club d'Affaires franco-allemand Rhin Supérieur-Oberrhein

Le Club d'Affaires franco-allemand du Rhin Supérieur-Oberrhein a pour objectifs de favoriser les échanges économiques, culturels et relationnels entre ses membres et de soutenir les projets transfrontaliers dans ces domaines. Il participe aux réflexions menées dans le cadre du pilier « économie » de la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur.

- Adhésion au Conseil de la Regio TriRhena

Le Conseil de la Regio TriRhena est l'instance de coopération transfrontalière faitière des trois associations Regio de Suisse, d'Allemagne et de France.

- Adhésion à l'Association Française du Conseil des Communes et des Régions d'Europe (AFCCRE)

Cette association est un réseau de coordination, d'information et de conseil sur les politiques européennes ayant des incidences au niveau local, représentant les collectivités territoriales au niveau européen.

F612 – Traduction et interprétariat : 10 000 €

Il est proposé d'inscrire un montant de 10 000 € sur cette ligne budgétaire pour l'année 2011 pour couvrir les frais de traduction de documents et d'interprétariat dans le cadre de la coopération transfrontalière et européenne et du partenariat avec la Pologne (allemand, anglais, polonais).

II. PROGRAMME F014 – "COOPERATION INTERNATIONALE"

	AP	CP		Total CP BP 2011
		I	F	
Programme F014	80 000 €	70 000 €	51 100 €	121 100 €

F214 et F714 - Poursuite des partenariats existants et soutien aux associations locales

a. Investissement :

- AP nouvelle 2011 : inscription de 80 000 € en autorisation de programme et de 20 000 € en crédits de paiement.
- AP anciennes : inscription de 50 000 € en crédits de paiement.

b. **Fonctionnement :**

- Inscription de 40 000 € en crédits de paiement.

Dans le cadre de ce programme, il s'agit de poursuivre la politique de coopération décentralisée et l'appui aux associations locales. Les axes de travail proposés sont les suivants :

1. Partenariat avec le Powiat de Wroclaw en Pologne

Depuis 2001, le Département est partenaire du Powiat de Wroclaw (Pologne). En 2011, il est notamment prévu le déplacement d'une délégation haut-rhinoise dans le Powiat afin de participer à une conférence et de fêter le 10^{ème} anniversaire du partenariat. Le stand polonais au marché de Noël d'Ensisheim sera également reconduit.

2. Partenariat avec le Cercle de Yanfolila au Mali.

Depuis 2006, le Conseil Général conduit un partenariat pluriannuel avec le Cercle de Yanfolila au Mali basé sur le développement agricole, l'approvisionnement en eau, le soutien aux structures d'enseignement, en particulier les collèges, ainsi que sur l'appui à l'organisation interne du Conseil du Cercle de Yanfolila. Cette coopération est menée avec l'aide de l'Institut Régional de Coopération Développement – Alsace (IRCOD) et l'Association "Agriculteurs Français et Développement International" (AFDI68).

En 2010, le Cercle de Yanfolila a bénéficié d'appui à la mise en œuvre du plan de développement. Diverses actions ont été réalisées (équipement en mobilier et en matériel didactique de 27 écoles de second degré, formation d'élus et de techniciens du Cercle).

3. Partenariat avec le Land de Basse-Autriche

Depuis 2008, le Conseil Général est également partenaire du Land de Basse-Autriche.

4. Partenariat avec la Région d'Omusati en Namibie et le Territoire historique de Gipuzkoa – San Sebastian en Espagne

En 2009, le Département a signé un accord de coopération tripartite avec la Région d'Omusati en Namibie et le Territoire historique de Gipuzkoa – San Sebastian en Espagne.

5. Solidarité avec Haïti

Par délibération du 5 novembre 2010, le Département du Haut-Rhin a donné un accord de principe pour contribuer à la reconstruction d'Haïti par la mise en œuvre d'une initiative de solidarité avec la ville de Jacmel en Haïti, en partenariat avec l'Institut Régional de Coopération Développement (IRCOD) et les communes du Haut-Rhin dans le domaine de la petite enfance, compétence départementale.

Le montant de la contribution départementale sera défini à réception des résultats de l'étude financière et technique pour la réhabilitation ou la reconstruction de bâtiments endommagés en cours.

6. Soutien aux associations locales

Il est proposé de poursuivre le soutien départemental à des initiatives locales sur la base des critères d'éligibilité des projets d'aide au développement et ceux relatifs aux actions en faveur de l'intégration des nouveaux Etats membres de l'Union Européenne approuvés par l'Assemblée en juin 2010.

F614 - Frais partenariats internationaux : 10 000 €

Des crédits d'un montant de 10 000 € sont également prévus pour les missions organisées dans le cadre des partenariats énoncés ci-dessus (hébergement, restauration, transport dans le département, cadeaux).

F614 – Adhésion à l'Institut Régional de Coopération Développement (IRCOD) : 100 €

L'IRCOD met ses compétences à la disposition du Département pour toute question relative à la coopération décentralisée et l'accompagne dans la conduite de son partenariat avec le Cercle de Yanfolila au Mali.

F614 – Adhésion à l'association "Institut Confucius d'Alsace" : 1 000 €

Les Instituts Confucius, à l'image des *Alliances Françaises*, permettent de promouvoir la culture chinoise dans le monde, en proposant notamment des cours de chinois (mandarin). L'Institut Confucius d'Alsace a ouvert ses portes à la rentrée 2009 à Strasbourg, sous l'égide de la Région Alsace. Le Département du Haut-Rhin est membre fondateur de l'association assurant la gestion de la structure, et lui verse à ce titre une cotisation de 1 000 € par an.

III. PROGRAMME F015 – "PROSPECTIVES, AMÉNAGEMENT"

	AE	AP	CP - OB 2011		TOTAL CP
			I	F	
Programme F015	54 060 €	39 000 €	39 000 €	38 700 €	77 700 €

F615 – Adhésion à l'Association "Eurodistrict Trinational de Bâle" (ETB)

La cotisation à l'association ETB s'élèvera à 400 € en 2011.

F115 et F815 – "Système d'Information Géographique de l'espace du Rhin Supérieur"

- **Fonctionnement**

Pour le projet "Système d'Information Géographique du Rhin Supérieur" (SIGRS 2008-2011), dont le Département assure la maîtrise d'ouvrage jusqu'en juin 2011, il est nécessaire d'inscrire une autorisation d'engagement de régularisation à hauteur de 9 060 € et des crédits de paiement de dépenses pour un montant de 30 800 € pour mener ce projet à terme.

La poursuite du projet SIGRS (1^{er} juillet 2011- 30 juin 2014), toujours sous maîtrise d'ouvrage départementale, est prévue dans le cadre du programme Interreg IV A et nécessite l'inscription en fonctionnement d'une autorisation d'engagement de dépenses de 45 000 € et des crédits de paiement d'un montant de 7 500 € pour l'exercice 2011.

Ces dépenses sont couvertes en grande partie par les participations des autres partenaires, dont éventuellement l'Union Européenne si la demande de concours déposée est validée, inscrites en recettes de fonctionnement auxquelles vient s'ajouter la quote-part départementale.

- **Investissement**

Pour le projet "Système d'Information Géographique du Rhin Supérieur" (SIGRS 2008-2011), il s'agit d'inscrire des crédits de paiement pour la finalisation du projet à hauteur de 32 000 €.

Pour la poursuite du projet SIGRS (1^{er} juillet 2011- 30 juin 2014), dont le Département assurera toujours la maîtrise d'ouvrage, il convient d'inscrire une autorisation de programme de dépenses de 39 000 € et des crédits de paiement pour un montant de 7 000 € pour l'exercice 2011.

Là également, les dépenses sont couvertes en grande partie par les participations des autres partenaires, dont éventuellement l'Union Européenne, pour le projet SIGRS 2011/2014 inscrites en recettes auxquelles vient s'ajouter la quote-part départementale.

RECETTES : 70 000 €

Tableau récapitulatif

	AE	AP	CP - OB 2011		TOTAL CP
			I	F	
Programme F015	294 250 €	35 750 €	8 000 €	62 000 €	70 000 €
	330 000 €				

Les recettes prévues d'un montant total de 70 000 € concernent le projet "Système d'Information Géographique de l'espace du Rhin Supérieur" dont le Département est maître d'ouvrage. Elles constituent les participations des autres partenaires du projet.

➤ **Fonctionnement : 62 000 €**

Pour la finalisation du projet SIGRS 2008/2011, il y a lieu d'inscrire des recettes pour un montant de 13 000 €.

La poursuite du projet SIGRS (1^{er} juillet 2011- 30 juin 2014), dans le cadre du programme Interreg IV A, nécessite également l'inscription d'une autorisation d'engagement de recettes de 294 250 € et des recettes d'un montant de 49 000 € pour l'exercice 2011.

➤ **Investissement : 8 000 €**

Dans le cadre du projet SIGRS 2008/2011, il y a lieu d'inscrire des recettes pour un montant de 2 000 €.

La continuation du projet SIGRS (1^{er} juillet 2011- 30 juin 2014), dans le cadre du programme Interreg IV, nécessite également l'inscription d'une autorisation de programme de recettes d'un montant de 35 750 € et des recettes à hauteur de 6 000 € pour l'exercice 2011.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

↳ d'inscrire au titre du Budget Primitif 2011 pour la politique F01 "Aménagement du Territoire" :

- En fonctionnement : une autorisation d'engagement de 373 360 € et des crédits de paiement à hauteur de 453 000 €.
- En investissement : une autorisation de programme de 119 000 € et des crédits de paiement à hauteur de 109 000 €.
- 70 000 € au titre des recettes.

Soit :

- **Programme F012 "Coopération transfrontalière et Européenne"**

En fonctionnement :

- une autorisation d'engagement de 319 300 €,
- des crédits de paiement à hauteur de 363 200 €.

- **Programme F014 "Coopération Internationale"**

En fonctionnement :

- des crédits de paiement à hauteur de 51 100 €.

En investissement :

- une autorisation de programme de 80 000 €,
- des crédits de paiement à hauteur de 70 000 €.

- **Programme F015 "Prospectives, Aménagement"**

Dépenses :

En fonctionnement :

- une autorisation d'engagement de 54 060 €
- des crédits de paiement à hauteur de 38 700 €.

En investissement :

- une autorisation de programme de 39 000 €
- des crédits de paiement à hauteur de 39 000 €.

Recettes :

En fonctionnement :

- une autorisation d'engagement de 294 250 €
- des crédits de paiement à hauteur de 62 000 €.

En investissement :

- une autorisation de programme de 35 750 €
- des crédits de paiement à hauteur de 8 000 €.

↳ de donner délégation à la Commission Permanente au titre des programmes susmentionnés pour :

- l'affectation précise des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement votés,
- le suivi individuel des projets et l'approbation des conventions particulières ou avenants à signer avec nos partenaires dans le cadre de la coopération transfrontalière, européenne et internationale.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER